

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 10 mars 2022*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
15	10	15

*L'an deux mil vingt-deux,  
et le dix mars*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Monsieur Franck PIERLAS, de Madame Elisabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI, de Cécile BESSONE représentée par Monsieur Gratien BONHEUR, de Monsieur Régis LOPEZ représenté par Madame Josiane MORELLI et de Monsieur Stéphane MORENO représenté par Monsieur Thierry OUSTALET.*

*Secrétaire de séance : Madame Muriel LOCCHI*

**DEL. 2022-011      AMELIORATION DE L'UNITE PASTORALE DE DOUINAS**

Le Maire donne la parole à Carole BORRELLI.

Le pâturage de Douinas est une entité pastorale relevant du régime forestier.  
Ce lot, appartenant à notre commune et géré par l'ONF, est actuellement loué à un éleveur qui y fait pâtrer une soixantaine de vaches.

A ce jour, le pâturage et les habitats du site sont menacés par la colonisation du pin sylvestre et « un embroussaillage » croissant du milieu.

Le présent projet a pour but d'améliorer le parcours pastoral et le maintien d'habitats naturels par le broyage manuel de la végétation arbustive, l'abattage de pins sylvestres sur 2.5 hectares, la mise en tas des rémanents d'exploitation et le rangement des billons.

Les résultats attendus sont l'augmentation de la surface pâturable exploitable qui pourra être proposée au vacher.

L'échéancier prévisionnel des travaux est prévu cette année avec une fin de chantier en avril 2023.

Le coût de la dépense est estimé à 35 200 € HT soit 42 240 € TTC. Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 28 160 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Montant du projet TTC : -----	42 240,00€
Montant du projet HT : -----	35 200.00 €
Subvention de l'Etat DREAL PACA (80 %) : -----	28 160.00 €
Part communale HT : -----	7 040.00 €
Part communale TTC : -----	14 080.00 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte :

- le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel,
  - la demande de subvention auprès de la DREAL PACA,
- par 0 voix contre, 0 abstention et 15 voix pour.

Ont voté contre : 0  
Se sont abstenus : 0

  
LE MAIRE



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 10 mars 2022*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>15</b>

*L'an deux mil vingt-deux,  
et le dix mars*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Monsieur Franck PIERLAS, de Madame Elisabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI, de Cécile BESSONE représentée par Monsieur Gratién BONHEUR, de Monsieur Régis LOPEZ représenté par Madame Josiane MORELLI et de Monsieur Stéphane MORENO représenté par Monsieur Thierry OUSTALET.*

*Secrétaire de séance : Madame Muriel LOCCHI*

**DEL. 2022-012      SECURISATION ET EXTENSION DU PARKING DES VIGNES**

Par délibération n°2020-050 le conseil municipal votait la délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'extension du parking des vignes à la Communauté de Communes Ales d'Azur.

Le parking des Vignes nécessite une extension pour faire face à la pénurie croissante d'emplacements de stationnement.

Suite à la transmission de l'avant-projet détaillé du maître d'œuvre, il convient d'approuver le chiffrage correspondant et de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et du Département des Alpes-Maritimes :

Montant du projet TTC : ----- 1 570 007,69 €  
Montant du projet HT : ----- 1 308 339,74 €

Les honoraires de la CCAA de 6% soit 78 500,38 € s'ajoutent au projet et seront inscrits au budget de l'exercice 2022 dans la section des dépenses de fonctionnement.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :**

- le projet détaillé du maître d'œuvre de donner la délégation à la Communauté de Communes Alpes d'Azur pour assurer la maîtrise d'ouvrage incluant l'assistance administrative et technique du projet,
- De demander à l'Etat, à la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et au Conseil Départemental, et les subventions les plus élevées possibles, et de procéder aux inscriptions budgétaires qui en découlent telles que définies ci-dessus

**par 0 voix contre, 0 abstention et 15 voix pour.**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

  
LE MAIRE



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 10 mars 2022*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>15</b>

*L'an deux mil vingt-deux,  
et le dix mars*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Monsieur Franck PIERLAS, de Madame Elisabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI, de Cécile BESSONE représentée par Monsieur Gratién BONHEUR, de Monsieur Régis LOPEZ représenté par Madame Josiane MORELLI et de Monsieur Stéphane MORENO représenté par Monsieur Thierry OUSTALET.*

*Secrétaire de séance : Madame Muriel LOCCHI*

**DEL. 2022-013      ISOLATION BATIMENT FORCE 06 – OP 771**  
**ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2022-002**

La transition écologique, la résilience sanitaire et la préservation du patrimoine constituent une priorité environnementale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la facture énergétique. La commune de Villars-sur-Var a engagé depuis plusieurs années une politique d'économies et de réduction des dépenses énergétiques.

La municipalité souhaite parfaire le dispositif énergétique au sein du bâtiment dont elle est propriétaire et qui est occupé par Force 06. Le bâtiment est ancien, n'est pas bien isolé et ne correspond plus aux normes d'isolation actuelles.

Le projet consiste à mieux isoler le bâtiment :

- Réfection de la toiture
- Installation de trois portes de garage sectionnelles avec hublot
- Rénovation de la façade avec enduit isolant.

Plan de financement prévisionnel :

Montant du projet TTC : -----	95 462,72€
Montant du projet HT : -----	80 180.60 €
Subvention de l'Etat (80 %) : -----	64 144.48 €
Part communale HT : -----	16 036.12 €
Part communale TTC : -----	31 318.24 €

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le projet d'isolation du bâtiment force 06 avec la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local tel que mentionné sur le plan de financement ci-dessus par 0 voix contre, 0 abstention et 15 voix pour.**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

LE MAIRE



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 10 mars 2022*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>15</b>

*L'an deux mil vingt-deux,  
et le dix mars*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Monsieur Franck PIERLAS, de Madame Elisabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI, de Cécile BESSONE représentée par Monsieur Gratien BONHEUR, de Monsieur Régis LOPEZ représenté par Madame Josiane MORELLI et de Monsieur Stéphane MORENO représenté par Monsieur Thierry OUSTALET.*

*Secrétaire de séance : Madame Muriel LOCCHI*

**DEL. 2022-014      MOTION CONTRE LES FERMETURES DE CLASSES DANS LES VALLEES SINISTREES**

Les 2 et 3 octobre 2020, nos vallées, nos villages des Alpes-Maritimes ont été durement frappés par la tempête Alex.

Cette catastrophe n'a pas seulement détruit des habitations et des infrastructures, elle a également bouleversé nos équilibres socio-économiques et poussé beaucoup d'habitants à s'interroger sur leur avenir dans les vallées.

Face à cela, toutes les institutions sont à pied d'œuvre pour rétablir au plus tôt les voies de communication, pour maintenir les services publics et venir en aide aux populations dans le besoin.

Afin de ne pas fragiliser davantage nos communes sinistrées, l'Inspecteur d'académie avait décidé, à la rentrée 2021, de maintenir toutes les classes dans les établissements scolaires.

Grâce à la mobilisation de tous, nos vallées se reconstruisent peu à peu et relèvent la tête. L'économie redémarre progressivement et les habitants reviennent petit à petit. Mais nous demeurons dans une situation précaire où une seule mauvaise décision peut faire s'effondrer un édifice encore instable.

Or, dernièrement, plusieurs Maires ont été contactés par l'Inspection d'académie afin d'évoquer la possibilité de fermer des classes dans certaines de nos écoles, à la rentrée prochaine, en raison du manque d'effectif.

Certes, plusieurs établissements ont, au lendemain de la catastrophe, enregistré une baisse du nombre d'élèves. Mais les effectifs remontent progressivement et devraient retrouver, à moyen terme, les niveaux qui étaient les leurs à la veille de la Tempête.

Une telle décision serait vécue comme une injustice au moment où les collectivités et l'Etat font tout leur possible pour faire revenir les habitants dans nos vallées.

Choisir aujourd'hui de fermer des classes dans nos villages, c'est envoyer un message désastreux à la population et prendre le risque de faire partir certaines familles qui regardent bien sûr d'abord l'intérêt de leurs enfants. C'est déstabiliser à nouveau des territoires encore fragiles et ainsi mettre à mal le travail de reconstruction qui nous occupe tous depuis 15 mois.

Par la présente motion, nous demandons qu'aucune classe ne soit fermée dans les écoles de nos vallées sinistrées.

Pour l'avenir de nos communes, il est essentiel que le moratoire mis en place l'an dernier soit reconduit au moins pour la rentrée 2022.

**Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la motion contre les fermetures de classes dans les vallées sinistrées par 0 voix contre, 0 abstention et 15 voix pour.**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

LE MAIRE

